

Palestine

s o l i d a r i t é **44**

N° 49 • Printemps 2019



On ne nous fera pas taire !

Le mardi 19 février, 800 personnes se rassemblaient à Nantes devant le monument des Cinquante-Otages pour protester contre les actes anti-juifs intervenus en France les jours précédents. L'AFPS avait appelé ses adhérents à participer et de nombreux militants de notre association étaient présents ce soir-là. La lutte contre les racismes — tous les racismes — est en effet un réflexe spontané pour celles et ceux qui défendent réellement les droits des Palestiniens.

Dans la presse du jour, le Président de la République avait dit : « *Je ne pense pas que pénaliser l'antisionisme soit une bonne solution* ». Pourtant dès le lendemain, celui-ci déclarait au dîner du CRIF : « *L'antisionisme est une des formes modernes de l'antisémitisme... et la France le reconnaîtra comme tel* ». Cette volte-face ne peut s'expliquer que par une pression directe du premier Ministre israélien qui, selon la presse israélienne, aurait eu un contact téléphonique avec E. Macron.

Cette ingérence inadmissible est devenue courante : encore récemment l'intervention de l'ambassadrice d'Israël en France — tentant de faire interdire sur les chaînes publiques une émission sur Gaza — ou la vive protestation des autorités israéliennes

contre la remise du Prix des droits de l'homme de la République française conjointement à *Al Haq*, ONG palestinienne, et à *B'Tselem*, association israélienne anticolonialiste.

Nous ne pouvons accepter l'amalgame dangereux entre juif, sioniste et politique israélienne. Nous refusons que l'on instrumentalise la lutte contre le racisme antijuif pour faire taire toute critique de la politique israélienne.

À l'origine de cet amalgame — antisionisme = antisémitisme — il y a bien sûr le gouvernement israélien qui lance une offensive internationale contre la dénonciation de ses crimes, tandis que l'appel au boycott commence à obtenir des résultats et perturbe l'image que veut se donner Israël. Il faut rappeler à ce sujet qu'aucune loi française n'interdit l'appel au boycott qui n'est donc pas illégal.

Notre combat contre le colonialisme israélien et l'apartheid repose sur le droit international et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui est refusé aux Palestiniens. C'est dans ce sens que nous poursuivons nos actions dans le cadre de l'appel des Palestiniens au Boycott - Désinvestissement - Sanctions. ■

Pierre Leparoux

AFPS 44

Pôle associatif Désiré-Colombe
8 rue Arsène-Leloup
44100 NANTES
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

Permanence :
Chaque lundi, de 18 à 20 heures

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
www.france-palestine.org



Jérusalem p

Dossier réalisé par :
Isabelle Rodet,
Bernard Albert,
Bruno Fritel,
Pierre Leparoux
et François Leroux.

Jérusalem a suscité depuis longtemps de nombreuses convoitises, mais dans l'Histoire récente, nous assistons à une tentative assez unique de dépossession d'un peuple de sa ville phare, à travers une multitude de procédés, faisant appel à la force, avec occupation et expulsions, à la modification des limites de la ville, au peuplement par la colonisation, et aux nombreuses discriminations administratives, sociales, éducatives...

*L'objectif majeur du gouvernement israélien est la **judaïsation** à marche forcée de Jérusalem, ville cosmopolite avant tout, et berceau des religions monothéistes. Les Palestiniens résistent avec leurs moyens et maintiennent une forte présence à Jérusalem-Est, car ici se joue probablement leur avenir politique, et notre devoir est de les y aider en faisant respecter le Droit international.*

*La récente initiative d'un **Pacte d'amitié** des collectivités envers Jérusalem, initié par le Conseil départemental de Loire-Atlantique, s'inscrit complètement dans cette démarche et nous continuerons d'agir pour que d'autres nous rejoignent dans ce combat.*

Histoire et enjeux

Jérusalem, une vieille histoire ...

On peut dater à 3 200 ans avant Jésus-Christ la présence de populations se sédentarisant sur le site qui deviendra capitale régionale pendant un millénaire. Plusieurs conquêtes et occupations se succédèrent jusqu'en l'an 167 av. J.-C. où il est fait état d'un petit royaume juif centré sur Jérusalem qui dura un siècle environ. Puis Rome y assura un protectorat à partir de 63 av. J.-C. avec des révoltes juives connues jusqu'en l'an 132. Enfin se succédèrent les périodes chrétienne (à partir de 326), byzantine, perse, arabe (après 636), latine avec les Croisés, puis à nouveau arabe et ottomane (à partir de 1517).

L'époque moderne vit les Britanniques assurer un protectorat sur la Palestine après la première guerre mondiale jusqu'en 1948. En cinq mille ans, la ville fut ainsi

conquise et occupée par de nombreux peuples et armées, la présence et domination juive ne couvrant qu'une petite partie de cette histoire.

La référence à la Bible — et ses nombreuses erreurs pointées par les archéologues — ou à tout autre texte sacré, n'a valeur de cadastre ou de droit de propriété dans cette ville aux périodes et identités multiples. Jérusalem est d'abord la ville de ses habitants et devrait être régie par les principes à valeur universelle des Nations Unies (1945) : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et interdiction des conquêtes par la force. Avec comme cadre, le Droit international contemporain.

L'occupation israélienne de la ville

Le 29 novembre 1947, l'ONU recommande la partition de la Palestine entre un état « juif » et un

état « arabe », sauf le secteur Jérusalem-Bethléem, situé au cœur de l'« État arabe » et sous administration onusienne. Mais le mouvement sioniste et son leader Ben Gourion veulent gagner Jérusalem. Le 4 avril 1948, les villages situés le long de la route Tel Aviv-Jérusalem sont pris et leurs habitants expulsés, ou massacrés comme à Deir Yassin (120 villageois tués). Le secteur ouest de Jérusalem est occupé fin avril 1948 et les 75 000 Palestiniens⁽¹⁾ — majoritaires — sont expulsés, leurs biens étant saisis ou détruits. Le 17 juillet, l'offensive de l'armée israélienne sur la Vieille Ville (1 km²) est repoussée par la Légion arabe. La Jordanie annexe la Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, et expulse environ trois mille Juifs.

Le nettoyage ethnique de Jérusalem-Ouest est très souvent occulté. Ce secteur, occupé puis annexé par Israël, représentait

(1) Voir tableau de la population de la ville et carte pages 6 et 7.

rise en otage



84 % de la ville (pour environ 30 % de propriété foncière juive). Il était habité de Palestiniens de classe plutôt moyenne ou aisée aux belles demeures. La question de Jérusalem ne se résume pas au secteur Est (habité majoritairement par des Palestiniens).

L'annexion de Jérusalem, capitale de l'État d'Israël

En 1950, Israël déclare Jérusalem comme sa capitale, ce que conteste la Communauté internationale. En juin 1967, après la Guerre des 6 jours, Israël occupe la Cisjordanie, Gaza, le Golan et le Sinaï. À Jérusalem-Est, Israël détruit le quartier *Moghrahi* (300 habitations face au mur des Lamentations), annexe la ville et 28 villages (64 km²) au détriment du reste de la Cisjordanie, et proclame Jérusalem « capitale éternelle et indivisible de l'état d'Israël », ce qui sera inscrit dans une Loi en 1980. Pour l'ONU, cette proclamation est « nulle et non avenue » et la résolution 252 du 21 mai 1968 (votée aussi par les États-Unis) condamne cette annexion. À cette époque, tous les États — y compris les États-

Unis — ont leur ambassade à Tel Aviv, hormis quatre micro États.

Les murs pour annexer

Depuis 2002 un réseau de murs d'annexion et d'apartheid, condamné par la Cour internationale de justice en 2004, accentue la séparation avec le reste de la Cisjordanie et isole des quartiers palestiniens qui se retrouvent hors de la ville. 80 000 Palestiniens de Jérusalem sont ainsi séparés de leur travail, hôpital ou autres services... avec menace sur leur statut de résident, et 2 900 foyers ont été déplacés à cette occasion. Mais le Mur sépare d'abord les Palestiniens d'autres Palestiniens !

La colonisation pour contenir les Palestiniens

L'obsession des pouvoirs successifs fut et reste de contenir la population palestinienne, de la ghettoïser, et d'agrandir la ville par des colonies en périphérie, afin de la couper du reste de la Cisjordanie. Les Palestiniens de cette région doivent être titulaires d'un permis pour se rendre à Jérusalem et se soumettre aux contrôles

des check-points. Initiée sous les gouvernements travaillistes, la colonisation s'est accélérée avec la victoire de la droite en 1977 et a continué pendant le dit « processus de paix » débuté en 1993. Tous les outils juridiques du zonage sont mobilisés. Par exemple la colline boisée de *Jabal Abu-Ghneim* (près de Bethléem) est déclarée « zone verte protégée » en 1969, puis « zone résidentielle » en 1996 pour y construire, en la déboisant, la colonie de *Har Homa* (15 000 colons en 2018) avec au passage l'effacement du nom palestinien.

Une deuxième couronne de colonies se développe, avec notamment la grosse colonie de *Maale Adoumim* à l'Est, afin d'agrandir le « Grand Jérusalem » et d'annexer la zone E1 qui coupera la Cisjordanie en deux. Cela enclavera encore plus les villes limitrophes comme *Abu Dis* (jumelée avec *Rezé* et prévue pour être la capitale de la Palestine dans le plan israélo-américain !)

Israël colonise aussi au cœur des quartiers palestiniens... en expropriant les habitants ou en démolissant leurs maisons. C'est le cas par exemple de *Silwan* où la solidarité et la résistance s'organisent.

F. L.

Beit Hanina, quartier arabe de Jérusalem-Est. (photo : Marc Israel Sellem The Jerusalem Post)

Activités politiques interdites :

La Maison d'Orient, siège officieux de l'OLP, a été fermée par la puissance occupante en 2001.

La carte de résidence d'un ministre et de 3 membres du Conseil législatif palestinien a été retirée.

Le gouverneur palestinien de Jérusalem-Est a été emprisonné en 2018 puis libéré. Il n'a plus le droit de se rendre à Jérusalem-Est.



Silwan se bat contre la colonisation

La colonisation israélienne est en marche dans le quartier de Silwan (65 000 habitants) situé au sud de la Vieille Ville. Des fouilles ont été engagées tendant à mettre en lumière un hypothétique intérêt archéologique de la zone pour développer un projet touristique : le Parc de la Cité de David. Le gouvernement israélien invoque des prétextes historiques et religieux pour justifier les projets de démolition et l'implantation de colons juifs.

Dans ce secteur, de nombreuses civilisations se sont succédées en remontant aux Cananéens qui ont mis en place un système souterrain d'adduction d'eau avant l'arrivée des Égyptiens, Grecs puis Romains. Au cours du dernier millénaire, le quartier fut gouverné successivement par les Juifs, puis les Musulmans. C'est sa localisation à proximité du Mur sud de la vieille ville et de la mosquée Al Aqsa qui en fait une cible prioritaire à la fois pour la municipalité, le gouvernement israélien et le mouvement des colons.

Une organisation de colons aux commandes.

El Ad est une organisation de colons reconnue de fait comme agence officielle du gouvernement ; elle a le soutien de la municipalité et de la police. Malgré l'opposition des archéologues, elle s'est vu confier la responsabilité de « protéger » le Parc national de

la Cité de David et la réserve naturelle constituée à Silwan.

Renforcée par cette fonction officielle, *El Ad* organise l'implantation des colons dans le quartier en s'appuyant notamment sur la « Loi des absents » de 1950 qui autorise la confiscation des biens des propriétaires absents au profit du Fonds national juif. Ces biens sont attribués, pour un prix symbolique à des colons qui, par ailleurs, sont rémunérés pour habiter la zone...

54 lieux de vie sur le territoire sont occupés par plus de 400 colons. À la différence de la Cisjordanie où les colonies sont regroupées dans des lieux précis, ici les colons vivent au milieu de la population palestinienne. Il arrive qu'une famille de colons occupe un étage d'un bâtiment habité par ailleurs par des Palestiniens. Ailleurs, une famille palestinienne a dû abandonner sa maison car elle devait

traverser un espace détenu par des colons pour y accéder. On imagine la tension et les violences qu'entraîne cette infiltration dans le tissu urbain.

Les enfants premières victimes

À l'image d'autres quartiers, Silwan a été négligé en matière de services et d'équipements publics par la municipalité. Les maisons sont entassées autour de ruelles minuscules. Il n'y a pratiquement pas d'espace public pour les enfants à l'exception d'un mini terrain de foot. Les enfants qui jouent dans la rue sont confrontés à une triple violence : de l'armée qui patrouille continuellement, des colons et d'une milice privée de plus de 300 personnes au service des colons.

Au cours d'une visite en 2017, nous avons pu constater des enfants qui s'enfuient dans tous les sens à l'ar-

* Moyenne de 17 personnes par logement



Destruction d'une maison à Silwan : les enfants aux premières loges (photo French Palinfo.com)

rivée d'une patrouille annonçant la venue de colons dans le quartier. Les soldats sont autorisés à contrôler les mains des enfants : si celles-ci sont sales, ce qui est très fréquent pour des enfants qui jouent dans des rues poussiéreuses, ils sont soupçonnés d'avoir jeté des pierres. La « punition » la plus cynique consiste à assigner à résidence les enfants au domicile des parents avec interdiction de sortir y compris pour aller à l'école, pendant parfois plusieurs semaines. Comme ce sont les parents qui sont chargés de faire exécuter la mesure, on imagine les tensions familiales et le stress psychologique auquel tout le monde est soumis.

Des démolitions programmées et jusqu'ici évitées.

Depuis 2005, 88 habitations sont menacées par des ordres de démolition concernant une population d'environ 1500 personnes. Ce chiffre donne une idée de la surpopulation des logements dans le quartier* du fait des interdictions de construire. La population s'est organisée, avec l'aide d'architectes et d'urbanistes en proposant des plans alternatifs d'aménagement du quartier. Ces plans, toujours repoussés par les autorités, ont cependant permis d'éviter les destructions. Mais on peut craindre que la prochaine publication d'un Plan directeur d'urbanisme, en cours d'étude, n'entraîne ces démolitions.

L'avenir du quartier de Silwan est un enjeu important dans la lutte contre la colonisation israélienne à Jérusalem. Pour soutenir la population qui se mobilise, plusieurs collectivités françaises du Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine appuient l'association *Al Bustan* dans son accompagnement des jeunes du quartier. On imagine que les communes de Loire-Atlantique qui ont signé avec le Conseil départemental un pacte d'amitié avec Jérusalem-Est auront à cœur d'intervenir auprès du gouvernement français pour empêcher ces violations du Droit international. ■

Pierre Lebaroux

Objectif judaïsation

Depuis l'annexion de Jérusalem-Est par Israël en 1967 en violation du Droit international, tout est fait pour remplacer le maximum de Palestiniens par des colons juifs.

Un statut précaire pour les Palestiniens

360 000 Palestiniens habitent Jérusalem. Si le territoire où ils sont nés et où ils vivent a été annexé par Israël, on ne leur a pas donné pour autant la citoyenneté israélienne, mais seulement un statut de résident, une sorte de carte de séjour qui en fait des étrangers dans leur propre pays. Cette « carte bleue » peut leur être retirée à tout moment, pour divers motifs : être parti de la ville plus de 7 ans, échouer à prouver sa résidence, être un responsable politique ou être accusé d'avoir commis des actes violents, avoir un parent non-résident, ce qui interdit le regroupement familial. Depuis 1967, plus de 14 000 Palestiniens ont perdu leur statut de résident et 12 000 enfants n'ont pas de carte de résident. L'exemple de la famille de Salah Hamouri, Palestinien de Jérusalem, est emblématique à ce sujet. Son épouse, Elsa, enceinte de leur fils

s'est vu refuser après un séjour en France de rentrer à Jérusalem pour accoucher. Ainsi, né en France, leur fils ne pourra pas bénéficier du statut de résident de Jérusalem.

Vider Jérusalem de ses habitants palestiniens

Les autorités israéliennes ont étendu le périmètre de la municipalité dont la surface est multipliée par dix, englobant de nombreuses localités palestiniennes. Mais le gouvernement israélien a la hantise de « l'équilibre démographique » tel qu'il l'a défini : un ratio à respecter entre la population juive (70 %) et palestinienne (30 %). Pour atteindre et maintenir cet objectif alors que, selon le dernier recensement les Palestiniens représentent 38,6 % de la population, il faut procéder à un double transfert délibéré et programmé : chasser les Palestiniens et installer à leur place des colons juifs. Cette stratégie passe par de nombreuses mesures insidieuses, mais toutes

.../...

Plans d'urbanisme et permis de construire

Depuis les années 1970, l'urbanisme a été un outil pour achever le but d'Israël de faire de Jérusalem la « capitale unifiée sous juridiction israélienne ».

Le plan d'urbanisme de 1979 a zoné le territoire municipal :

- 35 % des surfaces sont classées en espace public
- 22 % en zone verte théoriquement non constructibles, mais qui changent parfois d'affectation... au profit de colons
- 30 % en réserves foncières.

Au final, il ne reste que 13 % du territoire municipal théoriquement disponible pour la construction des Palestiniens. Cependant, construire un logement pour un résident palestinien de Jérusalem relève du cauchemar. Il faut tout d'abord s'acquitter d'une taxe de 20 000 à 30 000 \$ et attendre l'autorisation : le délai de traitement est de 5 à 10 ans. Encore faut-il fournir les titres de propriété du terrain, difficile quand on sait que beaucoup de biens sont en indivision de plusieurs héritiers dispersés parfois à travers le monde. Devant ces difficultés et pour faire face aux familles qui grandissent, beaucoup se résolvent à construire ou aménager leur logement sans permis avec comme conséquence un ordre de démolition. La destruction n'est pas toujours exécutée tout de suite mais cela constitue une menace permanente. Sur les 20 000 maisons construites sans permis depuis 1967, 9 000 ont été détruites. Le résultat de cette politique, c'est qu'il manque aujourd'hui 42 000 logements pour les Palestiniens.



orientées vers ce même but : c'est flagrant dans les domaines, entre autres, de l'urbanisme (voir encadré) ou de l'enseignement.

L'enjeu de l'école

Jusqu'en 1967, la partie ouest relevait de la loi israélienne, tandis que l'est était sous administration jordanienne, chaque secteur ayant des systèmes éducatifs différents. Depuis, le ministère de l'Éducation et la municipalité ont tenté à plusieurs reprises d'imposer le cursus israélien à tous. Mais l'opposition des personnels enseignants a permis de maintenir les programmes palestiniens avec, cependant, un contrôle des autorités israéliennes sur le contenu et les manuels. Avec les accords d'Oslo (1994), le programme palestinien sous contrôle international a remplacé le programme jordanien.

Malgré cela, en 2011, le ministère israélien et la municipalité ont appliqué une censure sur les

manuels palestiniens et donné des instructions obligeant les écoles à acheter les manuels qu'ils avaient édités. L'objectif est clair : nier la culture palestinienne et refuser de reconnaître les Palestiniens en tant que peuple, mais plutôt les considérer comme une minorité parmi d'autres : musulmans, chrétiens et druzes.

En 2016, le ministre de l'Éducation d'extrême droite Naftali Bennet a tout mis en œuvre pour inciter les écoles à suivre l'enseignement israélien déclarant ouvertement : « je veux favoriser le processus d'israélisation de Jérusalem ». Cela passe notamment par l'affectation de crédits supplémentaires aux écoles qui dispensent les programmes israéliens. Ainsi les écoles qui offrent l'enseignement palestinien ne reçoivent que 60 % des crédits de celles qui appliquent le cursus israélien et de leur côté, les écoles des colons perçoivent 170 %!

Tout cela concourt à un grave déficit d'équipements en matière sportive, informatique ou de laboratoires. Il manque 2 000 classes, ce qui conduit à un sureffectif par classe et l'installation d'écoles dans d'anciens logements d'habitation inadaptés. Il faut noter que l'Autorité Palestinienne n'est pas autorisée pour compenser, à intervenir à Jérusalem. Au-delà de l'aspect matériel, cette politique influe sur la qualité de l'enseignement et provoque une forte tendance au décrochage scolaire sans qu'aucun plan de prévention ne soit mis en place. Le taux d'élèves arrêtant l'école avant la fin du secondaire est estimé à 36 %.

L'annexion du territoire de Jérusalem-est sans accorder la citoyenneté israélienne à ses habitants relève d'une politique israélienne constante depuis 1947 : prendre le maximum de terres avec le minimum de Palestiniens dessus. Cette volonté de transfert ou de nettoyage ethnique s'accompagne d'une tentative de marginalisation des Palestiniens et de leur culture en tant que peuple. ■

Pierre Leparoux

Type de système scolaire palestinien à Jérusalem	Pourcentage d'élèves Palestiniens
Écoles du ministère israélien ou municipalité	42,8
Écoles privées	31,4
Écoles sous contrat subventionnées par ministère	10
Al-Waqf (communauté musulmane)	13,8
UNRWA (réfugiés)	2

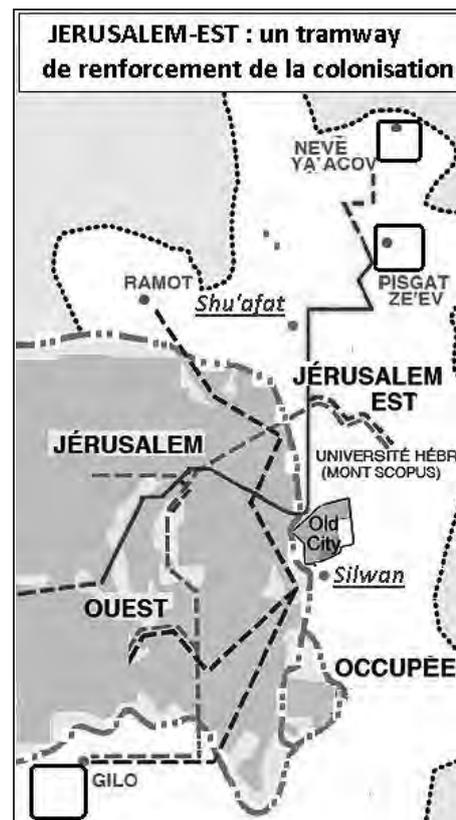
Démographie : un combat

Malgré la colonisation et l'oppression, le nombre de Palestiniens est passé sur l'ensemble de la municipalité de Jérusalem de 26 % en 1967 à 36 % en 2017. Pendant ces 50 ans, la population de la municipalité est passée de 260 000 à 891 000 habitants (dont 230 000 colons dans le secteur est), du fait essentiellement d'une fécondité supérieure chez les colons. Les Israéliens développent la colonisation pour atteindre l'objectif de limiter à 30 % la proportion de Palestiniens.

Année	Palestiniens	Israéliens	Superficie km ²	Palestiniens %
1948	105 000	99 000	21	51,47
1967	68 000	197 000	108	25,66
1995	150 000	420 000	124	26,32
2018	320 000	561 000	307	36,32

Sources :

Youssef Courbage (INED).



Le tramway de l'apartheid

La première ligne, mise en service en 2011, fut l'objet d'une forte mobilisation des Palestiniens et des Internationaux pour contester la légalité d'une telle entreprise.⁽¹⁾ Il s'agissait déjà de relier Jérusalem-Ouest aux colonies de *Pisgat Ze'ev* et *French Hill* en traversant les quartiers arabes de Jérusalem-Est de *Sheer Jarra*, *Shu'afat* et *Beit Hanina*.

Des sociétés françaises comme *Alstom* et *Véolia* faisaient partie du consortium retenu pour les études et travaux. L'AFPS et l'OLP ont déposé en France un recours contre elles en allant jusqu'à l'appel, pour finalement se voir débouter au motif que les entreprises n'étaient pas liées par les traités internationaux. Cette longue et onéreuse action a néanmoins permis de mettre sur le devant de la scène l'implication des multinationales dans la colonisation et permet aujourd'hui de les interpeller sur les chartes des valeurs qu'elles ont dû mettre en

place sous la pression de la société civile. Devant le risque d'une image écornée et de perdre des marchés, *Véolia* finit par vendre ses parts, *Safege* (*Suez*) et *Poma* se retirèrent d'un premier projet de téléphérique.

B. Netanyahu veut aujourd'hui construire plusieurs nouvelles lignes de tramway afin de rendre irréversible la colonisation⁽²⁾ et torpiller plus encore la solution à deux états. À terme le projet prévoit 8 lignes de tram, un téléphérique près de la vieille ville et une ligne de train à grande vitesse entre Tel Aviv et Jérusalem. Pour l'heure, il s'agit de l'extension de la première ligne et de la construction de deux autres.

Contrairement à ce qu'invoque la municipalité de Jérusalem, l'objectif du tramway n'est pas d'abord de décongestionner le centre de la ville, même si les besoins sont les mêmes que pour toute grande agglomération, mais de véritablement effacer la ligne verte reconnue internationalement — y compris par la France — comme future frontière entre Israël et la Palestine. Ce prétexte se concrétise par l'inégale desserte des quartiers : sur deux lignes du tram (la rouge et la verte), il existerait à terme 68 stations en quartier juif pour 3 en quartier palestinien, alors que la population palestinienne représente 36% de la population de la ville.

Cette fois-ci quatre sociétés françaises sont impliquées : outre *Alstom* qui récidive, ce sont la *Caisse des Dépôts et Consignation*, la *SNCF* et la *RATP*. Ces trois dernières étant à capitaux publics, l'État français est particulièrement concerné.

Une campagne de pétition s'est rapidement mise en place à l'initiative des associations de soutien aux droits des Palestiniens et de nombreux partenaires provenant

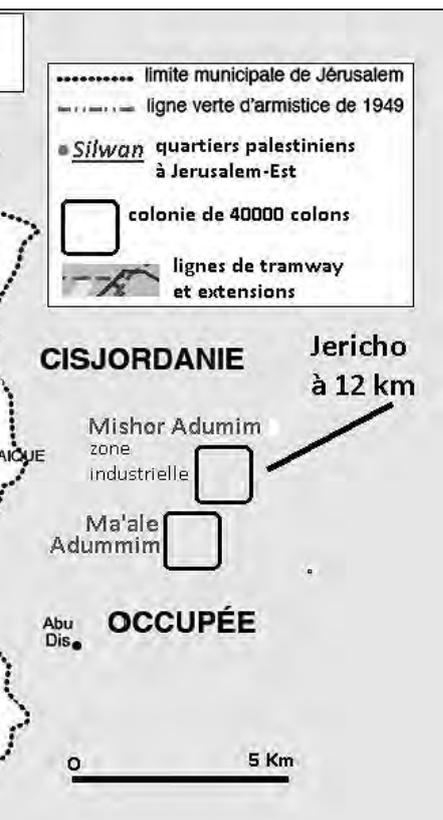
du secteur syndical ou des droits humains.⁽³⁾ Elle s'appuie sur le devoir de vigilance,⁽⁴⁾ de prévention et de réduction des risques, des entreprises de plus de 5 000 salariés en terme de violation des droits humains.

L'objectif est d'obtenir des entreprises concernées qu'elles « s'engagent publiquement à exclure de leurs opérations tout projet qui contribuerait à la colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé, directement ou indirectement » et, vis-à-vis de l'État, « de prendre toute mesure pour prévenir toute participation ou investissement d'entreprises françaises qui contribuerait à la colonisation israélienne, et à cet effet de renforcer les "re-commandations" déjà faites aux entreprises dans l'avis du ministère des Affaires étrangères de juin 2014 ».

Car il y a bien un jeu de dupe de la part de l'État français qui officiellement reconnaît la solution à deux états mais concrètement ne s'implique pas pour faire respecter les résolutions votées, et laisse des entreprises françaises les faire voler en éclat par leur participation à la colonisation. En effet, la dernière résolution de 2016 du Conseil de sécurité de l'ONU⁽⁵⁾ rappelle l'illégalité des colonies et enjoint aux états membres « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Une fois n'est pas coutume, la campagne porte déjà des fruits : suite aux interpellations des signataires et à l'intervention de plusieurs syndicats au Comité central d'entreprise, la *SNCF* (et par ricochet la *RATP* unie dans une filiale commune), vient de renoncer à sa participation au projet. Ce résultat est très encourageant et nous invite à poursuivre la mobilisation. ■ Bruno Fritel

- (1) En s'appuyant sur la IV^e convention de Genève ainsi que la résolution 465 du Conseil de sécurité des Nations unies.
- (2) Déjà 15 colonies et 215 000 colons au sein de la municipalité de Jérusalem.
- (3) Association France-Palestine Solidarité, Plateforme ONG pour la Palestine, CGT, CFDT, Solidaires, Ligue des droits de l'Homme, Fédération internationale des Droits humains, AL-HAQ (ONG palestinienne des Droits humains).
- (4) Loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance des entreprises.
- (5) Résolution 2334 du 23 décembre 2016.



Campagne de pétition sur le site AFPS : tramway de Jérusalem des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne.



La France hypocrite

Proche du point de non-retour, la France, comme nombre de capitales occidentales, démontre toute l'hypocrisie dont elle est capable, alternant discours fermes devant les instances internationales, propos modérés devant B. Netanyahu et inaction pour enrayer la colonisation...

Le 22 janvier 2019, François Delattre, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU, déclare : « *Nous sommes, en effet, proches du point de non-retour [...] La politique de colonisation s'est poursuivie sous toutes ses formes [...] de manière systématique. [...] Ces développements nous éloignent chaque jour de l'objectif de faire de Jérusalem la capitale des deux États, Israël et la Palestine...* ».

Car cette situation — très bien documentée par le **rapport annuel des diplomates euro-**

péens en poste à Jérusalem — est parfaitement connue de la France et de l'Europe.

Le soutien de diplomates européens (français, anglais...) y compris sur place, à la résistance des villageois, a repoussé la destruction de Khan al-Ahmar, village de Bédouins situé dans la zone E1 à l'est de Jérusalem. L'enjeu est de s'opposer à l'agrandissement de Jérusalem et qui couperait la Cisjordanie en deux zones (nord et sud). Les communiqués du Quai d'Orsay se sont succédés comme celui du 7 novembre 2018, suite

aux 792 nouveaux logements prévus dans deux colonies de Jérusalem : « *Nous appelons les autorités israéliennes à reconsidérer ces décisions et à abandonner cette stratégie de colonisation afin de préserver la solution des deux États avec Jérusalem comme capitale, à laquelle la France réitère son attachement* ». Appel inefficace pour « *mettre rapidement un terme à la politique des faits accomplis* », comme l'a demandé E. Macron à l'ONU le 25 septembre dernier, et pour empêcher ce « *point de non-retour* » ! ■

François Leroux

Trump, l'ami des colons

Le 6 décembre 2017, D. Trump reconnaissait Jérusalem comme capitale d'Israël, tout en parlant de « plan de paix » à venir et de négociation.

Tension maximum sur le terrain pour l'inauguration de l'ambassade des États-Unis (photo Mohammed Abed - AFP).

Cette promesse électorale répondait aux demandes du puissant lobby juif AIPAC et des chrétiens sionistes (évangélistes touchant 40 millions d'électeurs), de son

ami « Bibi » et d'un vote du Congrès américain de 1995 jamais appliqué. En présence notamment de représentants évangélistes américains racistes, l'ambassade a été inaugurée le 14 mai 2018, date anniversaire de la création d'Israël et de l'expulsion (*Nakba*) des Palestiniens, provoquant une colère durement écrasée en Palestine (58 tués et 2 800 blessés à Gaza). Le 4 mars 2019, les États-Unis fermaient leur consulat général de Jérusalem, dédié aux affaires palestiniennes qui seront gérées par David Friedman, ambassadeur américain... et colon !

B. Netanyahu, D. Trump et ses émissaires, qui financent tous des

activités de colonisation comme son gendre Kushner ou J. Greenblatt (chargé des négociations entre Israéliens et Palestiniens), pensaient que d'autres pays allaient suivre... Leurs amis, J. Bolsonaro (dirigeant fasciste du Brésil, soutenu par les évangélistes), ou V. Orban, aux dérives antisémites, l'ont envisagé... puis ont reculé. À part le Guatemala, c'est un échec. La République tchèque et l'Australie le prévoient mais à Jérusalem-Ouest, et Netanyahu a protesté. Pour E. Macron les États-Unis se sont « marginalisés ». Car du point de vue de l'ONU, Jérusalem reste bien un « *corps séparé* » n'appartenant à aucun état. ■ François Leroux



Abu Dis, ville fracturée

Abu Dis, banlieue de Jérusalem-Est.

Autrefois, village rural des faubourgs de Jérusalem, au point de vue imprenable sur la mosquée Al-Aqsa à l'ouest, et sur la Mer morte à l'Est.

Aujourd'hui, à cause de cette position, ville sinistrée.

Après la Guerre des 6 Jours (1967), Israël a confisqué 24 % de son territoire, obligeant les habitants à construire sur des terres auparavant agricoles. Cette tendance s'est accrue avec l'absence de permis de construire octroyés aux Palestiniens de Jérusalem, transformant de fait l'ensemble des villages environnants en une seule zone urbaine.

Les accords d'Oslo en 1994 ont ensuite autorisé le découpage de la Cisjordanie en trois zones*. 85 % du territoire d'Abu Dis est ainsi passé en « zone C » sous contrôle israélien, le plus oppressif : interdiction de construire et de gérer ses terres sans un permis délivré par l'administration civile israélienne (en fait l'armée !). En conséquence, 15 000 personnes vivent sur à peine 3 kilomètres carrés sans possibilité de nouvelles constructions.

Le mur de séparation en cours d'édification depuis 2002 a encore privé la ville d'une partie de son territoire et, à son achèvement**, 47 % de zones urbaines, de terres agricoles et d'espaces non bâtis seront séparés de la commune. À terme, Abu Dis se verra encerclée par une barrière de 8 mètres de haut sur 3 côtés. La vie économique est déjà exsangue car les commerces, auparavant prospères, ne bénéficient plus de la clientèle de Jérusalem ; 60 % des jeunes sont au chômage à cause de la difficulté d'obtenir un permis pour travailler à Jérusalem avec l'obligation d'emprunter uniquement le *check-point* de *al-Zaim* à 18 kilomètres au nord (40 minutes minimum pour un

trajet aléatoire contre 15 autres fois). À l'inverse, les 15 000 étudiants arabes de Jérusalem et des environs qui fréquentent l'université Al Qods, basée à Abu Dis, perdent énormément de temps pour y accéder quand ils y parviennent. Par ailleurs, depuis décembre 2018, le gouvernement israélien ne reconnaît plus les diplômes de l'université au motif que la direction, administrée par l'Autorité palestinienne, soutiendrait le terrorisme : un autre moyen d'interdire tout avenir professionnel aux jeunes arabes.

La colonie de *Ma'ale Adumim* (la troisième plus importante de Cisjordanie, 38 000 habitants en 2016 travaillant pour la plupart à Jérusalem), illégale au regard du Droit international et construite en partie sur le territoire d'Abu Dis, interdit toute évolution positive. D'autant plus que le projet de « zone E1 », qui prévoit le raccordement de cette colonie à Jérusalem et la construction de 3 000 logements sur 12 km² en zone C*, menace les villages

bédouins installés dans ce périmètre. Considérés par les Israéliens comme « *des amas insalubres de tôles et de bâches* » édifés sans permis, leur destruction est programmée et leurs habitants (environ 2 000 personnes) seraient déplacés à Abu Dis à côté de la décharge (!), créée par Israël en 1981 sur des terres confisquées, et source de nombreux problèmes de santé.

Une forte mobilisation internationale se cristallise actuellement autour de Khan al-Ahmar.

Pour finir, AbuDis voit ressurgir une hypothèse de soit-disant résolution du conflit évoquée avant les accords d'Oslo : faire d'Abu Dis — rebaptisée Al-Qods — la capitale de l'État palestinien... en contrepartie de l'abandon de Jérusalem-Est à l'État israélien.

Le plan de paix américano-saoudien, légitimant les colonies et coupant la Cisjordanie en deux, apparaît d'ores et déjà inacceptable pour tous les Palestiniens.

Isabelle Rodet

* Les 3 zones :
– A (sous contrôle de l'Autorité palestinienne) –
B (administration mixte) –
C (contrôle israélien).

** Selon l'Institut de recherches appliquées de Jérusalem (ARIJ).



Deux Palestiniennes marchent le long du mur de séparation dans le village d'Abu Dis (photo Anna Kaplan – Agence Media Palestine).

Paroles de jeunes (camp de Jénine)

Monter un spectacle théâtral à partir de témoignages de jeunes Palestiniens, c'est le projet que l'AFPS a proposé à la Maison de quartier de la Bottière à Nantes en mai 2018.

Cette idée a aussitôt soulevé l'enthousiasme de Bader Chitra, responsable de l'Accoord. Alexis Chevalier (Théâtre Messidor) a aussitôt accepté le projet. Restait à convaincre les ados du Centre de se lancer dans l'opération. Ce n'était pas une mince

affaire pour des jeunes de 14 à 16 ans, n'étant jamais montés sur les planches et n'ayant qu'une vague idée de la Palestine. Mais le dynamisme de Bader et la pédagogie d'Alexis ont vite emporté l'adhésion de huit jeunes filles et garçons.

Un premier travail d'information effectué avant l'été avec une vidéo a sensibilisé le groupe à la question palestinienne, et dès septembre, il a fallu faire un premier travail technique autour de la voix et la gestuelle.

Restait à trouver la matière : Joss Dray, une photographe de la région parisienne ayant travaillé à Jénine, a accepté de mettre à notre disposition les portraits et les paroles de jeunes du camp de réfugiés. Un matériau concret et riche d'émotions, d'espoir, de rêves, mais aussi de difficultés vécues par ces jeunes Palestiniens.

Après un travail assidu en accéléré d'à peine 3 mois, est sortie une pièce de 25 minutes jouée à La Chapelle-sur-Erdre en novembre dernier, en première partie d'un spectacle du Théâtre de la Liberté de Jénine. C'est avec fierté — mais le cœur battant — que ces jeunes se sont exprimé dans « une vraie salle » devant plus de 300 personnes dont leurs parents.

Et maintenant l'aventure se poursuit, puisqu'ils sont allés en région parisienne, à Montreuil, et bientôt ils se produiront dans d'autres quartiers nantais. ■

P. L.

Une scène de « Paroles de jeunes » à Capellia le 18 novembre dernier.



Pacte d'amitié du Conseil départemental (CD44)

Le 6 décembre 2018, le CD44 avec une vingtaine de communes du département de tous bords politiques(), a signé un Pacte d'amitié avec Jérusalem-Est.*

L'objectif affiché est de ne plus rester spectateur de l'occupation et de la colonisation, d'œuvrer pour la reconnaissance d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale et de solliciter le gouvernement français afin qu'il agisse également dans ce sens.

** Bouvron, Erbray, Geneston, Orvault, Saint-Jean de Boiseau, Saint-Nicolas-de-Redon, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Rezé, Saint-Nazaire, Plessé, Saint-Mars-de-Coutais, Chaumes-en-Retz, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Aubain-des-Châteaux, Couëron, Sainte-Pazanne, Nort-sur-Erdre.*

Appel pour les réfugiés du Liban (camp de Wavel)

Les réfugiés palestiniens de la Bekaa au Liban sinistrés.

La plaine de la Bekaa est une vaste zone située entre deux chaînes de montagnes, à l'est du Liban à une altitude moyenne de 900 mètres.

À proximité de la frontière, cette région a accueilli depuis la crise syrienne de 2011 de nombreux réfugiés syriens dont nombre de familles palestiniennes de Syrie. Celles-ci sont parfois installées à proximité du camp palestinien de Wavel, mais beaucoup sont réparties dans la campagne, dans des abris de fortune. Un petit nombre

est hébergé dans des camps de toile du HCR.*

450 familles sont arrivées dans le camp de Wavel proche de Baalbek tandis que 1 100 autres résident ailleurs dans la plaine de la Bekaa.

Depuis 2017, après une mission des 4 groupes AFPS des Pays de La Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Sarthe et Vendée), nous soutenons un projet dans le camp de réfugiés de Wavel. Il s'agit de réhabiliter un bâtiment utilisé par l'association *Najdeh* pour des activités sociales à destination des femmes et de la jeunesse.

Le climat continental est froid en hiver avec de la neige et des températures de l'ordre de -5°C. Particulièrement en ce début de 2019, une violente tempête s'est abattue sur cette région accompagnée d'inondations.

L'association *Najdeh* — notre partenaire sur place — nous signale que de nombreuses familles ont perdu toutes leurs literies et couvertures, des toitures ayant été emportées; d'autre part, il manque du fuel pour le chauffage alors que l'hiver n'est pas terminé.

* HCR :
Haut commissariat
aux réfugiés (ONU).

Nous lançons un appel aux dons d'urgence destinés aux réfugiés sinistrés qui seront envoyés à l'association NAJDEH :

[https://
association-najdeh.org/
en/who-we-are/](https://association-najdeh.org/en/who-we-are/)

Succès de la 3^e semaine du film palestinien

La 3^e semaine du film palestinien de Loire-Atlantique qui s'est tenue début janvier a gagné en audience.

Elle a permis de découvrir ou revoir 13 films dans 18 salles réparties dans presque tout le département. Ce sont plus de 2 000 entrées sur la semaine avec à chaque séance un échange proposé au public. Cette année, les jeunes sont venus nombreux et une séance scolaire a pu avoir lieu. Trois réalisatrices et un dialoguiste se sont déplacés pour partager et témoigner des conditions de réalisation de leur film.

Notre objectif est de toucher un public le plus divers possible dans tout le département afin de faire connaître la réalité de la société palestinienne et sa culture. Si la Palestine reste un état en devenir, c'est un peuple au riche passé et ancré dans le présent qui se bat pour vivre. Le cinéma est un mode d'expression qui lui per-

met, malgré l'occupation et les humiliations, de témoigner de sa créativité et de compléter l'image que nous pouvons en avoir.

Cette semaine du film palestinien repose bien sûr sur l'engagement des militants de l'AFPS et de ceux des nombreuses associations(*) qui ont apporté leur contribution.



Elle ne peut exister que par l'engagement des cinémas(**), souvent associatifs, qui ont fait le pari de la réussite en nous accompagnant dans cette aventure. Nous remercions particulièrement les trois cinémas qui nous ont rejoint cette année et, bien sûr, le public. On murmure que la 4^e édition serait déjà en vue... ■

* ABJC, Amis d'Abu Dis Solidarité Palestine, Amnesty International (Chateaubriant et Nantes-centre), CCFD-Terre Solidaire 44, Comté Palestine Chateaubriant, CSPRN, Femmes Solidaires (Saint-Joachim), La Cimade et le soutien de la Plateforme des ONG pour la Palestine.

** Nantes, Le Concorde et Le Cinématographe; Bouguenais, Le Beaulieu; Clisson, Le Connétable; La Turballe, L'Atlantic; Ancenis, L'Eden; Héric, Le Gén'éric; Rezé, Le Saint-Paul; Nort-sur-Erdre, Le Paradisio; Blain, Le Saint-Laurent; Legé, Le Ciné; Le Pouliguen, Le Pax; Saint-Nazaire, Le Tati; Pornic, Le Saint-Joseph et Le Saint-Gilles; Nozay, Le Nozek; Saint-Herblain, Le Lutecia; Vallet, Le Cep.



Première chaleureusement applaudie à Nantes au Cinématographe le mercredi 9 janvier (photo AFPS44).

INTERDICTION DES PRODUITS DES COLONIES ISRAËLIENNES !

* Boycott
Désinvestissement
Sanctions.

Brèves de campagne BDS*

EUROVISION > La victoire de la chanteuse israélienne Netta a eu une conséquence que les votants n'avaient pas mesurée : l'Eurovision 2019 devrait se produire en Israël du 14 au 18 mai. Or si l'Eurovision est une fête, comment oublier les massacres à Gaza, les destructions de villages, la colonisation et les déplacements de populations. C'est pourquoi, le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, conjointement avec BDS France et d'autres partenaires, lancent une campagne française pour que l'Eurovision 2019 ne se passe pas en Israël. Si ce n'est pas le cas, France Télévisions et le candidat français doivent se retirer du concours. >>> *signer la pétition sur le site de l'AFPS.*

USA > De nouvelles élues à la Chambre des représentants américaine — Ilhan Omar et Rashida Tlaib — prennent position pour le BDS.

AHAVA > Dans sa campagne pour le retrait des produits des colonies israéliennes de nos magasins, l'AFPS, lors d'une semaine

d'action nationale, avait ciblé les vins et les cosmétiques *Ahava*, car leur origine est facilement identifiable. Les résultats sont encourageants. Plusieurs commerçants ont été ouverts aux explications de nos militants, et certains d'entre eux ont décidé de retirer les produits *Ahava* de la vente. Il n'est pas surprenant alors que des sites web et des officines de soutien inconditionnel à Israël se soient déchainés contre l'AFPS.

ARGENTINE > Les mobilisations à travers le monde ont convaincu l'équipe nationale de football argentine, dirigée par son capitaine Lionel Messi, d'annuler son match d'exhibition avec Israël.

ANTISÉMITISME > 40 organisations juives internationales pour la justice sociale ont reconnu que le mouvement BDS pour les droits des Palestiniens a prouvé son engagement à « combattre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme et de fanatisme ». Ils ont condamné les tentatives d'étouffer les critiques à l'égard de la politique israélienne.

FEMMES > D'importantes organisations du mouvement des femmes indiennes — représentant plus de 10 millions de personnes — ont souscrit au mouvement BDS et exigé la libération de tous les enfants palestiniens détenus.

FOOT > Suite aux appels lancés par plus de 130 clubs sportifs palestiniens, *Adidas* a cessé de parrainer la Fédération israélienne de football (IFA), qui regroupe des équipes basées dans des colonies illégales construites sur des terres palestiniennes volées.

PRIX NOBEL > Le prix Nobel de chimie 2018, le professeur George P. Smith, a exprimé son soutien au mouvement BDS et à la suppression de l'aide militaire américaine à Israël.

IRLANDE > En Irlande, un ministre d'État et 50 députés irlandais ont appelé l'Irlande à cesser d'armer Israël. Auparavant, Dublin était devenue la première capitale européenne à soutenir le BDS pour les droits des Palestiniens. ■

>>>> *Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.*

La solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Pôle associatif Désiré-Colombe – 8, rue Arsène-Leloup – 44100 Nantes.

Comité de rédaction

Isabelle Rodet, Bernard Albert,
Pierre Leparoux, François Leroux,
Bruno Fritel, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1000 €	25 €
3	1000 – 1500 €	40 €
4	1500 – 2000 €	55 €
5	2000 – 2500 €	70 €
6	2500 – 3000 €	85 €
7	3000 – 3500 €	100 €
8	+ 3500 €	120 €